

## Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2006

Ces résultats sont issus de l'exploitation des enquêtes annuelles de recensement de 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008, dans le cadre du nouveau dispositif de recensement instauré par la loi du 27 février 2002. La date de référence pour la population légale est le milieu du cycle de ces cinq années, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## Appareil productif

**Entreprise (définition retenue par Eurostat) :** une entreprise est une unité organisationnelle de production de biens et services marchands jouissant d'une autonomie de décision. L'unité légale correspondant à la notion d'entreprise est identifiée par son numéro SIREN dans le répertoire Sirene. L'entreprise est matérialisée par son établissement siège social. Sont exclus de cette définition, notamment, les institutions et services de l'État et des collectivités territoriales, les associations, les hôpitaux et les unités bénéficiant de transferts financiers publics.

**Établissement :** une entreprise exerce son activité dans un ou plusieurs établissements géographiquement distincts. Un établissement est repéré par une adresse. À une adresse donnée, une entreprise n'a qu'un seul établissement.

## Emploi

**Chômeur au sens du BIT :** personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond en même temps à trois conditions : être sans emploi durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

**Taux de chômage :** rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

**Taux de chômage localisés :** les taux de chômage régionaux ou départementaux sont estimés à partir d'une méthodologie qui utilise à la fois les données annuelles de l'enquête emploi en continu et les DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) de l'ANPE. La cohérence entre les deux sources est assurée à présent de façon trimestrielle et non plus annuelle. Ces taux ne sont pas des taux de chômage au sens du BIT.

Les données, en moyenne trimestrielle, sont corrigées des variations saisonnières.

**Chômeur de longue durée :** personne au chômage depuis au moins un an.

**Champ Unédic :** champ d'observation de l'emploi salarié qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Les fonctionnaires de l'État, des collectivités locales et le personnel des établissements publics à caractère administratif, les artistes et les salariés des établissements publics à caractère industriel et commercial ne sont pas comptabilisés dans ce champ par le Groupement des Assédic de la Région Parisienne (GARP). Le taux de couverture des statistiques Unédic était de 70 % de l'emploi salarié régional recensé au RGP 1999.

**DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) :** indicateur du nombre de personnes inscrites à l'ANPE. Il se décline de 1 à 6 selon différents critères, notamment le type d'emploi recherché et le degré d'activité effectué au cours du mois écoulé.

- **DEFM de catégorie 1 :** personnes sans emploi, immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

- **DEFM de catégorie 2 :** personnes sans emploi, immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

- **DEFM de catégorie 3 :** personnes sans emploi, immédiatement disponibles, déclarant être à la recherche d'un emploi à durée déterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

- **DEFM de catégorie 6 :** personnes sans emploi, déclarant être à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein, exerçant ou ayant exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois.

## Taux d'activité

Proportion de la population active (actifs ayant un emploi et chômeurs) dans la population totale correspondante.

Pour toute définition ou nomenclature, vous pouvez consulter le site de l'INSEE à l'adresse :

[www.insee.fr/fr/nom\\_def\\_met/  
accueil.htm](http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/accueil.htm)